



La lettre de la sénatrice

Mercredi 5 juin 2024

Lettre d'information bimensuelle n°61

Mesdames, Messieurs, Chers (ères) collègues,

Le sort des collectivités territoriales s'est largement invité dans les débats ces quinze derniers jours. Entre les annonces du Président de la République qui rend pour partie responsable les collectivités territoriales de la dérive des comptes publics et l'audition du ministre Bruno Le Maire au Sénat la semaine dernière réfutant toute responsabilité dans la dégradation brutale de la situation financière du pays fin 2023, la publication du très attendu rapport d'Eric Woerth sur la décentralisation arrive à point nommé.

Ce rapport censé nourrir la réflexion du Gouvernement a largement fait réagir les associations d'élus car l'ambition d'une nouvelle étape de la décentralisation n'est pas au rendez-vous.

Si ce rapport rejoint plusieurs propositions de l'AMF, les départements expriment leur inquiétudes s'agissant de la suppression à leur profit des Droits de Mutation (DMTO), de la recentralisation du social et la perte de la compétence tourisme pour les départements. Le député de l'Oise sera auditionné ce soir au Sénat sur son rapport qui n'a pas fini d'alimenter les débats.

Ces dernières semaines au Sénat sont denses avant l'ouverture de la session extraordinaire en juillet. **J'ai ainsi pu intervenir sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, l'indemnisation des victimes des Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) et un élargissement des critères de reconnaissance du phénomène de catastrophe naturelle**, mais également sur l'ordonnance visant à renforcer la protection des victimes de violences conjugales. Une réelle avancée pour le droit des femmes.

Par ailleurs, j'ai alerté le gouvernement sur le projet d'ENEDIS de fermer les agences de proximité de MUSSIDAN et MONTIGNAC. J'espère à travers cette alerte faire prendre conscience à l'entreprise de la nécessité de conserver et garantir un service de proximité et de qualité. Enfin, la proposition de loi adoptée par le Sénat visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif m'aura permis de défendre un soutien aux hébergements touristiques classés en zone rurale peu dense afin de développer l'offre et sa montée en gamme pour nos territoires.

En circonscription les cérémonies du 80e anniversaire de la libération se poursuivent sur l'ensemble du territoire mais également des inaugurations pour nos communes rurales qui investissent pour le bien-vivre de leurs administrés.

Bonne lecture,

Bien cordialement

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT



Retrait-gonflement des argiles : pour une meilleure indemnisation des victimes et un élargissement des critères de reconnaissance

Jeudi 30 mai, j'intervenais en hémicycle pour soutenir la proposition de loi visant à mieux indemniser les dégâts causés par le retrait-gonflement des

argiles (RGA) sur les biens immobiliers.

Ce texte vise à modifier les critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour augmenter le nombre de communes reconnues au titre du phénomène RGA. Il propose également une procédure d'expertise plus efficace pour rééquilibrer les rapports entre l'assureur et l'assuré.

Cheffe de file de mon groupe parlementaire sur ce texte, **je suis intervenue pour défendre la nécessité de revoir le modèle de financement du risque climatique dans son ensemble, pour lequel les assureurs devront prendre toute leur part ainsi que les pouvoirs publics.**

J'ai déposé deux amendements issus de mes échanges sur le terrain avec les élus et sinistrés :

- **d'une part, élargir les critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et étayer les données qui fondent le régime CAT-NAT** en intégrant les relevés dont disposent les chambres d'agriculture telles que la pluviométrie, l'évapotranspiration potentielle et les bilans hydriques. (Reçu favorablement par la Rapporteuse).

- **d'autre part, rallonger le délais de recours à 90 jours** afin de laisser aux communes le temps suffisant pour mener les contre-expertises et apporter des éléments nouveaux.

Malgré le vote favorable des groupes minoritaires, ce texte n'a pas été adopté par le Sénat mais rendez-vous est donné en octobre pour un nouveau texte porté par la majorité sénatoriale où l'élargissement des critères de reconnaissance des communes touchées par ce phénomène devra être à nouveau défendu.

[Lire la vidéo de mon intervention](#)



ENEDIS - J'alerte le ministre face aux menaces de fermetures des agences de Mussidan et Montignac

Mardi 4 juin, j'interrogeais le gouvernement sur la menace de fermeture de deux agences ENEDIS de proximité, à Montignac et Mussidan.

Depuis 2002, ENEDIS a fermé pas moins de cinq agences d'exploitation du réseau électrique de proximité en Dordogne. Une stratégie de rationalisation qui a des conséquences concrètes sur la qualité du service public avec notamment l'allongement des délais de dépannage des usagers et l'augmentation du temps de travail des agents.

La décision de la direction régionale d'Enedis de fermer deux nouveaux sites de proximité supplémentaire à MUSSIDAN et MONTIGNAC est particulièrement inquiétante dans un département vaste et boisé comme la Dordogne. Pour preuve, **le temps de coupure d'électricité est trois fois plus long en Dordogne qu'au niveau national** : il est passé de 121 minutes en 2021 à 200 minutes en 2023.

Dans sa réponse, le Gouvernement annonce demeurer vigilant pour que ces réorganisations territoriales n'impactent ni les délais d'intervention ni ne dégradent la qualité de service.

À l'aune du défi de la 2e électrification de la France et au regard des objectifs définis par ENEDIS d'ici 2040, il y a urgence à assurer un rééquilibrage territorial des agences afin de garantir un véritable service public de l'énergie.



FAMILLE - Renforcement de la protection des victimes de violences conjugales

Lundi 3 juin, j'intervenais dans le cadre de l'adoption de la proposition de loi allongeant la durée de l'ordonnance de protection et créant l'ordonnance provisoire de protection immédiate suite à une commission mixte paritaire conclusive.

Alors que les violences intra-familiales sont en forte augmentation, la Dordogne n'est pas épargnée puisqu'elle enregistre une hausse importante de 52,8 % des violences familiales de 2022 à 2023 selon les chiffres de la Préfecture.

Ce texte prévoit ainsi de renforcer le mécanisme l'ordonnance de protection introduit en 2010 et qui constitue l'une des mesures clés de la lutte contre les violences conjugales. Le texte de loi voté au Sénat prévoit donc :

- l'extension de la durée maximale de l'ordonnance de protection de 6 à 12 mois
- la création d'une ordonnance provisoire de protection immédiate qui pourra être décidée par le juge aux affaires familiales sous 24 heures, afin d'ordonner au conjoint ou ex-conjoint violent l'interdiction d'entrer en relation avec la victime, de se rendre dans certains lieux, mais aussi par exemple suspendre l'exercice de l'autorité parentale et autoriser la victime à dissimuler son adresse.

Si la protection des femmes victimes de violences intrafamiliales est indispensable, j'ai rappelé la nécessité de renforcer la lutte contre le sexisme puisqu'il est à l'origine d'un continuum des violences, des plus anodines en apparence, aux plus graves.

[Lire la vidéo de mon intervention](#)



CLIMAT- Audition de P.MOSCOVICI sur le rapport de la Cour des comptes

Mercredi 29 mai, j'auditionnais avec mes collègues de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable Pierre MOSCOVICI, Président de la Cour des comptes, à la suite de la publication du rapport annuel de la Cour des comptes consacré, en 2024, à l'adaptation de l'action publique au changement climatique.

Si les juges de la juridiction financière se félicitent d'une « prise de conscience » de l'urgence, ils pointent toutefois le manque de préparation de la France et appellent l'Etat à « correctement jouer son rôle de stratège ». Tandis que les températures enregistrées en 2023 battent de nouveaux records mondiaux et que le coût de l'inaction face au dégâts du dérèglement climatique est estimé à 160 milliards d'euros selon l'ADEME, j'ai rappelé l'impératif de dégager des financements publics et privés massifs afin de répondre à l'urgence climatique.

Aussi, j'ai rappelé l'importance de dépasser le « mur d'investissements » et souligné les injonctions contradictoires de la Cour entre, d'une part, les besoins en financement inédits et, d'autre part, la nécessité selon elle de résoudre une situation financière jugée "préoccupante".

[Lire la vidéo de mon intervention](#)



Proposition de loi sur les meublés de tourisme

Mardi 21 mai, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif aussi dite « Airbnb ».

Afin d'apporter une réponse aux difficultés d'accès au logement dans les territoires les plus denses et touristiques, le texte prévoit de lutter contre les abus des professionnels de l'hébergement touristiques en permettant :

- aux communes de limiter le nombre de jour de location à 120 jrs par an
- l'abaissement de la niche fiscale pour les meublés de tourisme (30% pour les non-classés, 50% pour les classés)
- le maintien de la niche fiscale dite "Airbnb" jusqu'en 2025
- l'obligation de transmission des données par les plateformes
- la lutte contre les abus des conciergeries
- l'augmentation des amendes en cas de changement d'usage irrégulier

Afin de soutenir le secteur touristique, une montée en gamme de l'offre et l'économie locale dans les territoires comme la Dordogne, j'ai présenté un amendement visant à intégrer un abattement supplémentaire de 21% pour les meublés de tourisme classés situés en zone rurale peu dense. Ce dernier n'a pas été adopté.

Avec mon groupe, je resterai pleinement mobilisée afin de soutenir l'attractivité touristique de notre territoire.



Encadrement de l'intervention des cabinets de conseil - Deuxième lecture de la PPL

Mardi 28 mai, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi encadrant l'intervention des cabinets de conseil privés dans les politiques publiques, alors même que le Parquet national financier menait sur le même sujet des perquisitions au ministère de la santé.

En 2022, la commission d'enquête sénatoriale sur le recours massif de l'Etat aux cabinets de conseil, initiée par l'ancienne sénatrice communiste, Eliane Assassi et Arnaud Bazin (LR) avaient estimé que les dépenses de l'Etat à destination des cabinets de conseil ont été multipliées par 2,18 entre 2018 et 2022 pour atteindre près d'1 milliard d'euros.

Je regrette que l'ambition du texte ait été amoindrie quant au projet initial de renforcer les obligations de transparence, de déontologie ainsi que de sécurisation des données, tout comme les délais d'examen chaotiques résultant du manque d'engagement du Gouvernement.

Suite à l'adoption du texte, Arnaud Bazin, à l'origine de la proposition de loi, a ainsi appelé le Gouvernement à coopérer avec les parlementaires pour permettre d'adopter définitivement le texte d'ici la fin de l'année 2024 et ainsi renforcer la confiance dans l'action de l'Etat.

Démantèlement de Sanofi - Notre souveraineté pharmaceutique menacée

À la suite de la publication des orientations stratégiques pour 2024-2026 du groupe pharmaceutique et face au risque de démantèlement du groupe

français SANOFI, les groupes parlementaires de gauche ont adressé un courrier au Premier Ministre.

Malgré la perception de plus d'un milliard d'euros d'aides publiques en dix ans, le groupe s'apprête à externaliser des services essentiels et stopper la recherche dans des secteurs pourtant prépondérants, menaçant en cascade la souveraineté pharmaceutique, dans un contexte de pénurie de médicaments et de désertification médicale.



Paris, le 24 mai 2024

Monsieur Gabriel ATTAL
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier ministre,

Le groupe Sanofi représente pour notre pays un enjeu essentiel de santé publique. Pourtant, il s'apprête à nouveau à détruire des emplois, à abandonner la recherche sur le cancer, à externaliser des services essentiels alors qu'il réalise des bénéfices records et qu'il bénéficie d'aides publiques importantes.

C'est la raison pour laquelle, nous, députés, sénateurs, sénatrices de sensibilités différentes demandons au gouvernement d'intervenir rapidement pour mettre fin au démantèlement du groupe français SANOFI.

En l'espace de dix ans, en effet, Sanofi a perçu plus d'un milliard d'euros d'aides publiques pour financer notamment ses activités de recherche et développement. Or, durant la même période, le groupe a mis en œuvre quatre plans d'économies réalisés au prix de la fermeture de 21 sites et de la destruction de 10 000 emplois. Et la saignée risque de continuer puisque Sanofi vient d'annoncer de nouvelles orientations stratégiques pour 2024-2026.

Parmi les mesures envisagées, la vente de la distribution à DHL constituerait un risque pour les 310 salariés concernés tandis que l'externalisation de la branche santé grand public, Opella, menace, elle, 11 000 emplois, dont 1 300 en France. Enfin, la direction envisage de supprimer encore 331 emplois en recherche et développement, dont 228 sur le site de Vitry-sur-Seine. En dix ans, les effectifs de la R&D ont ainsi été quasiment divisés par deux, passant de 6300 à 3800.

Ces baisses d'effectifs se traduisent par l'arrêt complet de la recherche en neurologie, le désengagement financier dans certains axes de recherche en oncologie, alors que le cancer est la première cause de mortalité en France, et l'abandon de la branche santé grand public.

De tels choix stratégiques sont inacceptables, d'autant qu'ils se concrétisent avant tout par des profits indécents. En 2022, Sanofi a ainsi réalisé 10 milliards de profits, dont 4,7 milliards reversés aux actionnaires sous forme de dividendes. En 2023, le chiffre d'affaires a bondi à 43 milliards d'euros, pour encore 4,4 milliards d'euros de dividendes.

Il est donc urgent que l'État intervienne. La direction du groupe devrait être convoquée par les ministres de la santé et de l'industrie pour s'expliquer sur ses choix. Le gouvernement doit envisager la nationalisation ou, a minima, d'intervenir dans le capital de l'entreprise. Des propositions de lois ont été déposées dans ce sens. Nous nous tenons à votre disposition pour en discuter.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

André CHASSAIGNE
Président du Groupe GDR



Mathilde PANOT
Présidente du groupe la France
Insoumise-NUPES



Cyrielle CHÂTELAIN
Présidente du groupe Ecologiste



Cécile CUKIERMAN
Présidente du Groupe CRCE-K



Guillaume GONTARD
Président du groupe Ecologie, Solidarité
et Territoire



Accueil des élus de la MSA au Sénat



Mardi 28 mai, nous avons accueilli avec mon collègue Serge Mérillou, Jean-François Fruttero, président de la Caisse Régionale Dordogne Lot-et-Garonne et nouveau président de la Caisse centrale de la MSA, accompagné des membres de son bureau nouvellement installé.

A l'issue de leur premier séminaire au sein du Palais du Luxembourg, nous avons pu leur faire visiter le Parlement et échanger sur l'actualité du monde agricole et le prochain projet de loi d'orientation agricole qui arrive au Sénat fin juin.

J'interroge le Gouvernement

- Dérégulation de la vente des médicaments [ici](#)
- Vers un démantèlement programmé du spectacle vivant public? : [ici](#)
- Retrouvez toutes mes questions écrites adressées aux membres du Gouvernement : [ici](#)

En circonscription

Soutien aux pharmaciens en grève

Chaque mois, 25 officines ferment en France alors que les pharmaciens jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des patients. Une présence d'autant plus importante et nécessaire en Dordogne, territoire en proie à la désertification médicale.

En soutien à la mobilisation massive des pharmaciens qui dénoncent les pénuries et la libéralisation de la vente en ligne de médicaments, j'ai interpellé la ministre du travail, de la Santé et des Solidarités :



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MAIVOIRE

Dérégulation de la vente - Pénuries de médicaments – mobilisation des officines

Madame Marie-Claude Varaillas interpelle Madame la ministre du travail, de la Santé et des Solidarités sur la libéralisation de la vente en ligne des médicaments.

La Fédération des pharmaciens d'officines (FSPF) et l'Union de syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) ont appelé à une nouvelle mobilisation le 30 mai en réaction aux propos du premier ministre sur la libéralisation de la vente en ligne des médicaments.

Les pharmaciens jouent un rôle majeur dans la prise en charge des patients puisqu'ils peuvent renouveler les traitements, conseiller, dépister ou encore vacciner. Un accompagnement qui est d'autant plus important dans les territoires en proie à la désertification médicale où les patients sont privés de professionnels de santé.

Dès lors, les pharmaciens s'inquiètent d'une éventuelle déréglementation de la vente en ligne qui placerait les médicaments au rang de biens de consommation, balayant dans le même temps tout l'accompagnement médical et paramédical qu'ils prodiguent aux patients.

Cette piste envisagée par le premier ministre trahit un manque de reconnaissance de la profession de pharmacien, qui fait face à une crise des vocations et un manque de visibilité depuis la réforme Parcoursup, avec 1 000 places vacantes l'an passé et 500 cette année.

Enfin, dans un contexte de pénurie de médicaments, la dérégulation de la vente est également un risque de voir le prix des médicaments flamber, sans solutionner notre dépendance pharmaceutique à la Chine. Mon groupe parlementaire avait, à cet égard, proposé la constitution d'un pôle public du médicament afin de retrouver la maîtrise publique des médicaments, de leur prix, et de mettre fin aux pénuries. De plus, les nouvelles orientations stratégiques pour 2024-2026 de Sanofi ne sont pas de nature à rassurer et nous alertent sur l'urgence d'intervenir pour mettre fin au démantèlement de ce groupe français qui a perçu plus d'un milliard d'euros d'aides publiques en 10 ans pour développer la recherche et qui s'apprête à externaliser des services essentiels.

Aussi, elle lui demande ce que prévoit le Gouvernement pour garantir un accès aux médicaments sécurisés et préserver un maillage pharmaceutique homogène sur l'ensemble du territoire ?



Commémoration - Journée nationale de la résistance

J'ai assisté, le 27 mai à Périgueux, à la cérémonie commémorative à l'occasion de la Journée nationale de la Résistance, date qui fait référence à la création du Conseil National de la Résistance, en présence des élèves du collège Clos-Chassaing et des écoliers de Périgueux.

En ces temps fragilisés par les conflits, ayons une pensée pour celles et ceux qui se sont engagés, et parfois sacrifiés, parce qu'ils portaient haut les valeurs humanistes de liberté et fraternité. Ces femmes et hommes qui ont su dire non à la collaboration, non à l'inacceptable.



Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition au lycée Bertrand de Born

Une journée en souvenir des millions d'enfants, de femmes et d'hommes qui ont été arrachés à leur terre, dépossédés de tout, jusqu'à leur identité, et réduits en esclavage.

Un hommage émouvant, ponctué par la lecture d'extraits de romans et poèmes par les élèves du lycée. Un grand bravo à eux ainsi qu'aux enseignants, pleinement engagés dans ce travail mémoriel et dans la réflexion civique sur le respect de la dignité humaine et la notion de crime contre l'humanité.

La France demeure **le premier et seul État à avoir reconnu la traite négrière et l'esclavage comme « crimes contre l'humanité »**, le 10 mai 2001. Un long travail de mémoire sur les heures les plus sombres de notre histoire qui se poursuit aujourd'hui encore et fait écho aux luttes contre le travail forcé, contre le racisme, l'antisémitisme, et plus largement aux luttes pour **défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.**



Remise à l'eau de la gabare du Moulin de Duellas

Le 24 mai, à la veille de la fête de la nature, nous inaugurons, avec les élus et les saint-martialais, la gabarre du Moulin de Duellas.

La réparation de cette dernière, tombée en panne au printemps dernier, a été possible grâce à **l'engagement et à la persévérance du maire, Dominique LECONTE, des habitants et bénévoles, mobilisés pour trouver les contributions financières nécessaires à la restauration de ce symbole historique pour tout une commune.**

Joyau du patrimoine meunier, le moulin du Duellas est témoin d'une histoire locale riche qui a su traverser les siècles et les épreuves du temps. Il est devenu, depuis 1997, un site touristique et culturel majeur de la Vallée de l'Isle, dont l'attrait a été confirmé par la présence de nombreuses personnes ce 24 mai. **La remise à l'eau de cette gabarre, avec à son bord le nouveau capitaine Guillaume Monteaut, a sonné le début de la saison touristique.**



Passage du Relais de la Flamme à Périgueux

Une centaine de relayeurs, 7 étapes, 30000 personnes dont de très nombreux jeunes, le Relais de la Flamme est passé en Dordogne le mercredi 22 mai pour une journée de fête autour des valeurs olympiques de partage et de dépassement de soi.

L'occasion pour le Département et les villes concernées par le passage du relais de la Flamme de mettre en valeur les associations et clubs sportifs du territoire. **Un beau moment de ferveur populaire à quelques semaines des Jeux olympiques et paralympiques.**



Remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre national du mérite à Isabelle Hyvoz, maire de Thiviers

Jeudi 23 mai, Isabelle Hyvoz s'est vue remettre les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du mérite par Jean-Sébastien Lamontagne, Préfet de la Dordogne, et Jean-Pierre Cubertafon, député de la troisième circonscription, en présence de nombreux élus, représentants des forces de l'ordre et citoyens.

Cette distinction vient mettre en lumière le parcours d'une femme élue particulièrement engagée pour développer la vie touristique dans notre beau département et qui a, à cet égard, porté de nombreux projets d'importance pour la dynamique du Périgord vert, à l'instar de la mise en place de chemins de randonnée ou de la rénovation de l'office de tourisme. Un riche parcours au service de sa population qui a été salué par Monsieur le préfet.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE:

[Retrouvez les dernières propositions de loi et de résolution
du groupe CRCE : ici](#)

Lire l'intégralité des propositions de loi 2022/2023 du
groupe

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes
inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

